

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° 2021-30

OBJET : REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE/COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-050 du 16 juin 2021 relative à la coupure de l'éclairage public,

Vu l'arrêté du Maire n° 2021-18 en date du 28 juin 2021,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité, et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 20 septembre 2021, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 5 heures sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

Article 2 : L'arrêté du Maire n° 2021-18 en date du 28 juin 2021 est abrogé.

Article 3 : Le Maire, le secrétaire de mairie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont une publicité des dispositions sera faite par voie de presse. Ils sont également chargés d'en adresser une copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Direction des routes et des infrastructures,
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du SYANE,
- Entreprise Electricité et TP DEGENEVE chargée de l'entretien du réseau d'éclairage public.

Fait à VACHERESSE, le 15 septembre 2021

Le Maire,



ANGE MEDORI